

Convention de thèse type

Note préliminaire

Selon le nouveau Règlement du doctorat ès Lettres du 19 septembre 2016, une Convention de thèse doit être jointe au projet de thèse proprement dit. Alors que le descriptif de ce projet porte plus spécifiquement sur les orientations méthodologiques et scientifiques du travail, la présente convention a pour but de fixer le cadre qui présidera au suivi de la thèse (fréquence et nature des échanges), d'établir un échéancier des principales étapes de réalisation (notamment l'intégration à des formations doctorales et la participation à des collectifs scientifiques), d'anticiper les éventuels problèmes liés par exemple à l'échéance d'un contrat, etc.

La convention et le rapport du suivi de thèse sont des documents qui visent à susciter et à maintenir le dialogue entre le doctorant ou la doctorante et la directrice ou le directeur de thèse. Cette discussion vise à expliciter les attentes respectives et à anticiper des problèmes qui pourraient surgir. Ces documents n'ont donc pas valeur de contrat et ne sont pas soumis à un contrôle du Décanat. En cas de désaccord entre le doctorant ou la doctorante et la directrice ou le directeur de thèse, ce sont ces derniers qui peuvent saisir la commission de la recherche pour trouver une médiation. La convention et le rapport de suivi ne sont pas considérés comme des éléments documentant la relation entre les deux parties, leur fonction étant de les amener à dialoguer pour éviter autant que possible les problèmes ou désaccords ou pour identifier ces derniers lorsqu'ils surviennent.

Le présent descriptif recense les points les plus importants à aborder dans ce type de document. Celui-ci ne doit pas être conçu comme un formulaire administratif rigide : il s'agit avant tout d'un soutien à la discussion et à la planification. Le canevas proposé ci-dessous peut ainsi être amendé et complété ; l'important est que les deux parties – directeur-trice(s) et doctorant-e – concernées y trouvent une utilité.

Une fois par année, la directrice ou le directeur et la doctorante ou le doctorant remettent un document succinct, signé par les deux parties, qui rend compte de leurs échanges relatifs au travail de thèse (art. 15, al. 2 du REDO). Cette actualisation de la convention peut reprendre les principaux points du présent document en insistant sur les infléchissements et modifications.



Convention type

Nom de la doctorante ou du doctorant :

Nom de la directrice ou du directeur de thèse :

Co-directeur·trice ou cotutelle :

Titre de la thèse :

Année d'inscription en doctorat :

Langue d'écriture de la thèse :

1 | Cadre de réalisation de la thèse

Cette section décrit les conditions tant matérielles qu'institutionnelles qui président à la réalisation de la thèse.

1.1 | Occupation / poste (financement principal) : taux d'engagement

→ AD, bourse FNS, indépendant·e...

1.2 | Pourcentage dévolu à la recherche doctorale (prévu contractuellement / accord entre les deux parties)

1.3 | Financements externes obtenus ou pouvant être sollicités

→ Par exemple pour travail de terrain ou recherche

→ On peut évoquer ici à la fois les financements déjà obtenus (prévus dans une requête FNS par exemple) et leur utilisation prévue, ainsi que les financements pouvant être sollicités auprès du Décanat (par exemple frais occasionnés par la participation à des colloques : au total max. 1'500.- par an pour les AD et 800.- par an pour les doctorant·e·s qui ne sont pas assistant·e·s).

2 | Processus de réalisation de la thèse

Il est important tant pour les doctorant·e·s que pour les directeurs·trices d'avoir une notion générale de la durée et des grandes étapes du travail doctoral, ce dès le début du processus. L'idée est d'envisager dès le départ la thèse comme un projet ayant un début et une fin.

2.1 | Durée envisagée de la thèse

→ On peut rester vague et cette information ne doit pas avoir de valeur restrictive ou être utilisée à des fins punitives. L'idée est d'aborder explicitement la question de la durée idéale de la thèse, en tenant compte de la situation des doctorant·e·s. Cela peut permettre de verbaliser rapidement des problèmes de financement à envisager (Une bourse FNS de 3-4 ans suffira-t-elle à terminer la thèse envisagée ? Faut-il recalibrer l'ampleur de la recherche à la durée prévue ?)

2.2 | Calendrier indicatif des grandes étapes

→ Présentation du travail dans le cadre de séminaires de recherche, participation à des colloques, soumission d'un premier chapitre, etc. L'idée n'est pas de mettre la pression sur les doctorant·e·s mais d'inciter les directeurs·trices à aider les doctorant·e·s à se projeter dans le travail de recherche sur plusieurs années. Les doctorant·e·s n'ont généralement pas une idée claire sur ce point en début de thèse, et le rôle des directeurs·trices devrait être de les aider à concevoir un projet et un calendrier réaliste.

→ On peut aussi imaginer un calendrier détaillé de l'année à venir, et un calendrier beaucoup plus ouvert pour les années suivantes (par exemple, pour un·e AD : année 1 : mise au point détaillée du projet ; année 2 : recherche ; année 3-4 : rédaction ; année 5 : relectures – soutenance).

2.3 | Séjours scientifiques

→ Nécessité de se déplacer, par exemple pour aller consulter des sources, faire un travail de terrain, etc. Les séjours de recherche sont parfois prévus dans le cadre de financement FNS. On pourra intégrer à la fois les déplacements ponctuels de quelques semaines/mois et les séjours plus longs (1-2 semestres).

3 | Modalités d'encadrement

Cet objet de discussion va de soi, mais il semble utile d'en faire mention ici dans des conditions particulières, par exemple en cas de codirection ou cotutelle, lorsqu'un directeur ou une directrice est très occupé·e par d'autres fonctions (décanat, rectorat, congé sabbatique, etc.), ou pour des doctorant·e·s indépendant·e·s qui ne sont pas souvent à l'Unil. On veillera en particulier à clarifier les modalités d'encadrement suivantes :

3.1 | Fréquence et durée des rencontres prévues

→ Rappelons que le Règlement du doctorat prévoit au moins une rencontre par semestre. Quand et combien de temps se rencontrera-t-on pour parler spécifiquement de la thèse ? On peut se contenter d'indiquer un ordre de grandeur (par exemple au moins deux heures, une fois par semestre) ou donner des indications plus précises, liées au calendrier prévu pour l'année à venir (par exemple : rencontre avant et après la participation à un colloque ; rencontre avant les intersemestres ; rencontre pour discuter d'un chapitre rendu, etc.)

3.2 | Initiative des rencontres

→ Qui prendra l'initiative de la rencontre et comment ?

3.3 | Préparation matérielle des rencontres

→ Documents ou questions transmis à l'avance ? Dans quel délai ?

3.4 | Attentes réciproques par rapport à l'encadrement du processus de thèse

→ L'encadrement impliquera-t-il des conseils sur le plan de la thèse, la transmission de sources ou de matériel critique, etc. ? Ou est-ce le/la doctorant·e qui est seul maître de son travail ? Que relira le directeur ou la directrice ? Combien de fois ? Dans quels délais ?

3.5 | Suivi des rencontres

→ Chaque rencontre fera-t-elle l'objet d'un petit procès-verbal ? Par qui celui-ci sera-t-il rédigé ? Sous quelle forme ?

3.6 | Dans le cas des co-directions / des cotutelles :

3.6.1 | Participant·e·s aux rencontres

→ Envisage-t-on une ou des rencontres impliquant les deux co-directeurs·trices et la doctorante ou le doctorant ? Ou plutôt des rencontres entre la doctorante ou le doctorant et l'un·e, puis l'autre co-directeur·trice ?

3.6.2 | Lieu(x) des rencontres

→ Où auront lieu les rencontres (en particulier lorsque deux universités sont concernées) ?

3.6.3 | Modalités de communication avec les parties éventuellement absentes

→ On prendra soin d'éviter tout problème en communiquant les décisions prises lors d'une réunion à la personne absente. On réfléchira également à la manière d'impliquer cette dernière dans les décisions importantes.

4 | Activités liées à la recherche doctorale

L'idée est de discuter des activités liées à la thèse, qui contribuent à son avancement mais peuvent aussi le retarder, afin de se mettre d'accord sur l'implication des doctorant·e·s dans ces diverses activités. C'est aussi l'occasion pour les directeurs·trices de conseiller les doctorant·e·s en soulignant l'importance de la constitution d'un dossier académique en plus de la thèse et de la prise en compte de perspectives professionnelles.

Peuvent entrer dans la catégorie des activités liées à la recherche les événements scientifiques à la fois externes et internes (par exemple séminaire de recherche de l'équipe, enseignement de la directrice ou du directeur dans lequel la doctorante ou le doctorant pourrait intervenir de manière ponctuelle en lien avec sa thèse, etc.). La catégorie « publication » englobe à la fois des questions liées au contenu (parties de thèses, sujets hors thèse) que des questions pratiques, liées notamment au lieu de publication (revues, actes de colloques, open access...), au financement ou au calendrier (moment de l'élaboration de la thèse le plus opportun pour publier, etc.). Les activités sur le terrain peuvent englober différentes réalités, comme des fouilles archéologiques, travail sur des sources, récolte de données quantitatives, etc.



4.1 | Participation envisagée à des congrès, colloques, journées d'études, séminaires, enseignements, publications, activités sur le terrain, autres.

5 | Formations

Il s'agit de discuter de la participation des doctorant·e·s aux diverses formations doctorales, ainsi que de la nécessité d'éventuels compléments de formation pour des doctorant·e·s qui en auraient besoin. Le premier point favorise la circulation de l'information sur les possibilités de soutien aux doctorant·e·s (tant les doctorant·e·s que les directeurs·trices ne sont pas toujours au courant de l'offre en la matière). Le guide de la FDI présente plusieurs sites utiles pour ces formations.

5.1 | Formations envisagées pour l'année à venir

5.1.1 | Formation doctorale (CUSO, FDi, école doctorale disciplinaire, etc.)

5.1.2 | Autres soutiens (Programme REGARD, formations transversales de la Direction, ateliers SOC, etc.)

5.1.3 | Formations complémentaires (linguistique, technique, informatique, transversale, etc.)

6 | Échange sur les perspectives professionnelles du doctorant

La charte du doctorat de l'UNIL encourage les directrices et les directeurs de thèse à jouer le rôle de mentor en aidant leurs doctorantes et doctorants à réfléchir à leurs perspectives professionnelles après l'aboutissement de leur thèse. Ce point permet de rendre attentif la doctorante ou le doctorant aux difficultés de la carrière académique en Lettres et de le/la sensibiliser à la question des compétences transversales. On peut envisager une discussion ouverte sur la manière dont la doctorante ou le doctorant envisage sa « carrière » pendant la thèse (s'il envisage une autre activité professionnelle en parallèle à la rédaction de sa recherche) et après la thèse (s'il envisage une carrière académique ou s'il se destine à un autre type de carrière). Selon les cas, on peut envisager que certaines attentes ne soient pas les mêmes (par exemple en terme de publication, d'avancement dans la thèse, etc.). Les directeurs·trices sont invité·e·s à discuter avec les doctorant·e·s, de manière régulière, des deux scénarios potentiels, académique ou non. Le second scénario ne doit pas être considéré comme « un plan B », mais comme un chemin professionnel probable et fructueux. L'après-thèse étant un facteur de stress pour les doctorantes et les doctorants, ce point de la Convention est particulièrement important : une discussion claire sur les perspectives professionnelles est à même d'améliorer les conditions de travail au cours de la thèse. Nous suggérons de consulter régulièrement la page du Graduate Campus qui propose des activités autour de la question de la carrière, académique et non académique.

Commission de la recherche, janvier 2023

